

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 septembre 2020 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

20-09-699 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 septembre 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 11.1 Droit d'assujettissement pour l'année 2021 / Compétence limitée du domaine de la culture / MRC de Vaudreuil-Soulanges

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. **Adoption du procès-verbal**
 - 2.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2020
3. **Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
4. **Affaires du Conseil**
 - 4.3 Appui à l'Association des groupes de ressources techniques du Québec / Demande au gouvernement du Québec / Logements sociaux et communautaires
5. **Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir, s.e.c.
 - 5.2 Opération cadastrale / Lot 4 559 873 / Pôle municipal / Autorisation de signature
 - 5.3 Mandat / Centre de services partagés du Québec / Destruction sur place de documents confidentiels / Autorisation de signature
6. **Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 28 août 2020
 - 6.2 Renouvellement de l'entente de tarification / Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges / Autorisation de signature

- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.2 Service des loisirs et de la culture / Contrat individuel de travail / Bibliothécaire / Autorisation de signature
 - 7.3 Service des loisirs et de la culture / Promotion / Chef de section – Camps de jour et animation
 - 7.4 Service de l'aménagement du territoire / Promotion / Contrôleuse de projet – Permis et inspections
 - 7.5 Service du génie et de l'environnement / Promotion / Chef de projets
 - 7.6 Service du génie et de l'environnement / Embauche / Technicien en génie civil 1
 - 7.7 Service du génie et de l'environnement / Embauche / Chef de section – Environnement
 - 7.8 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Opérateur-chauffeur
 - 7.9 Reçu-quittance et transaction / Autorisation de signature
 - 7.10 Comité de santé et de sécurité du travail / Cols bleus / Réunion du 4 août 2020
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
 - 9.1 Renouvellement de contrat de service / Câblodistributeur / Caserne Forbes
- 10. Sports et loisirs**
- 11. Culture et vie communautaire**
 - 11.2 Bonification du projet de l'école secondaire du secteur Harwood/De Lotbinière / Engagement de contribution auprès de la SQI / Mandat de négociation d'une entente de partage d'utilisation avec le CCSTL
- 12. Protection publique**
 - 12.1 Entente intermunicipale relative à l'entraide mutuelle / Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades / Autorisation de signature
- 13. Travaux publics**
 - 13.2 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-54 / Construction de deux bennes basculantes pour camionnette Ford F-350
 - 13.3 Financement / Mobilier urbain pour l'aménagement du terrain des Pères de Sainte-Croix
- 14. Eaux**
 - 14.1 Financement / Aménagement intérieur de la fourgonnette Ford Transit pour l'échantillonnage
- 15. Génie**
 - 15.1 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1770.07 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable et de construction d'un trottoir sur la rue Jeannotte / Règlement n° 1770
 - 15.3 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 22 de la LQE / Construction de réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire / Hôpital de Vaudreuil-Soulanges
 - 15.4 Appui à la poursuite du projet du bassin versant de la rivière Quinchien par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et Nature-Action Québec
 - 15.5 Demande d'aide financière / Communauté métropolitaine de Montréal / Programme d'aide financière à la conception des aires TOD – Phase III / Étude de circulation et déplacements actifs / Secteur de la Gare Vaudreuil et de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges / Autorisation de signature

- 15.6 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n^o 401-110-20-R1770.05 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de la rue Saint-Louis / Règlement n^o 1770
- 15.7 Adjudication de contrat / Demande de prix n^o 401-110-20-50 / Réalisation de forages géotechniques dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du chemin de la Petite-Rivière

16. Aménagement du territoire

- 16.1 PIIA / 150-A, chemin des Chenaux / Construction d'une habitation unifamiliale isolée / Lot 2 437 680 / Zone H1-233 / CCU n^o 20-09-108
- 16.2 Usage conditionnel / 1559, montée Labossière, local 6 / Usage commerce de gros de ferraille et vieux métaux (5912) / Lot 2 659 817 / Zone I3-831 / CCU n^o 20-09-114
- 16.3 Adoption de résolution / PPCMOI / 2400, rang Saint-Antoine / Usage organisations religieuses (981) de type centre culturel et lieu de culte / Lot 1 543 632 / Zone C3-748 / CCU n^o 20-07-78

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n^o 1755 / Travaux de construction d'un hôtel de ville, d'une bibliothèque et d'une place publique, incluant les ouvrages connexes
- 18.2 Adoption avec changements / Règlement n^o 1794 / Programme Rénovation Québec / Maisons lézardées
- 18.3 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n^o 1271-05 / Comité consultatif d'urbanisme / Disposition de nature administrative
- 18.4 Avis de motion, présentation et dépôt de projet / Règlement n^o 1798 / Traitement des élus municipaux
- 18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n^o 1692-07 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Modification de méthodes de déneigement
- 18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n^o 1799 / Acquisition du lot 1 675 398
- 18.7 Adoption de premier projet / Règlement n^o 1275-289 / Zonage / Grille des usages et normes de la zone H1-446 / Hauteur maximale permise pour les bâtiments
- 18.8 Avis de motion / Règlement n^o 1275-289 / Zonage / Grille des usages et normes de la zone H1-446 / Hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Citoyens

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

20-09-700 Adoption du procès-verbal

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

20-09-701 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

20-09-702 Appui à l'Association des groupes de ressources techniques du Québec / Demande au gouvernement du Québec / Logements sociaux et communautaires

CONSIDÉRANT que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

CONSIDÉRANT que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

CONSIDÉRANT que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécois et les Québécoises;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU

D'APPUYER l'Association des groupes de ressources techniques du Québec dans sa demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la présidente du Conseil du trésor, M^{me} Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

« ADOPTÉE »

20-09-703 Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir, s.e.c.

CONSIDÉRANT que les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ c. R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019, Énergir, s.e.c. (Énergir) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ et à Énergir.

« ADOPTÉE »

20-09-704 Opération cadastrale / Lot 4 559 873 / Pôle municipal / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au lotissement du lot 4 559 873 afin qu'il soit subdivisé en deux lots distincts en vue d'y implanter d'une part, un hôtel de ville et une bibliothèque et d'autre part, un centre aquatique;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le document intitulé « Approbation du propriétaire » et le permis de lotissement du lot 4 559 873 ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-09-705 Mandat / Centre de services partagés du Québec / Destruction sur place de documents confidentiels / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que l'actuel contrat pour la destruction sur place de documents confidentiels vient à échéance le 12 février 2021 selon l'avis formulé par le Centre de service partagé du Québec (CSPQ) daté du 20 février 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville peut octroyer le contrat de destruction sur place de documents confidentiels sans procéder par appel d'offres, par le biais du CSPQ, le tout en conformité avec l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats pour les services de destruction sur place de documents confidentiels;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confie au CSPQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres clients intéressés un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé pour le service de destruction de documents confidentiels sur site pour la période du 13 février 2021 au 12 février 2024;

QUE soit ratifiée la signature par le greffier de la fiche d'engagement daté du 16 septembre 2020;

QUE le greffier soit en outre autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout autre document d'adhésion, et ce, jusqu'à concurrence des montants budgétés à cette fin.

« ADOPTÉE »

20-09-706 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 28 août 2020

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 28 août 2020 totalisant un montant de 3 034 683,39 \$.

20-09-707 Renouvellement de l'entente de tarification / Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges / Autorisation de signature

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la proposition de prolongation de l'offre de services, datée du 10 juillet 2020, de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour le renouvellement de l'entente de tarification, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023;

QUE le maire et le directeur général adjoint et trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acceptation de l'offre des services.

« ADOPTÉE »

20-09-708 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 10 septembre 2020.

« ADOPTÉE »

20-09-709 Service des loisirs et de la culture / Contrat individuel de travail / Bibliothécaire / Autorisation de signature

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que le directeur du Service des loisirs et de la culture soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M^{me} Marie-Christine St-Pierre et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-09-710 Service des loisirs et de la culture / Promotion / Chef de section – Camps de jour et animation

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-668 autorisant la création du poste de chef de section – Camps de jour et animation au sein du Service des loisirs et de la culture;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve la promotion de M^{me} Geneviève Lalande-Bernatchez, coordonnatrice des camps, au poste de chef de section – Camps de jour et animation au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 22 septembre 2020, au salaire prévu à la classe 13 (échelon 3) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Lalande-Bernatchez.

« ADOPTÉE »

20-09-711 Service de l'aménagement du territoire / Promotion / Contrôleuse de projet – Permis et inspections

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-657 autorisant la création du poste de contrôleur – Permis et inspections au sein du Service de l'aménagement du territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve la promotion de M^{me} Marie-Michelle Marleau, inspectrice municipale 2, au poste de contrôleuse – Permis et inspections au Service de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 22 septembre 2020, au salaire prévu à la classe 12 (échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Marleau.

« ADOPTÉE »

20-09-712 Service du génie et de l'environnement / Promotion / Chef de projets

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-667 autorisant la création du poste de chef de projets au sein du Service du génie et de l'environnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve la promotion de M. Olivier Prigent, contrôleur de projets – PCO, au poste de chef de projets au sein du Service du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 22 septembre 2020, au salaire prévu à la classe 15 (échelon 2) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Prigent.

« ADOPTÉE »

20-09-713 Service du génie et de l'environnement / Embauche / Technicien en génie civil 1

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 8 septembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Olivier Hébert au poste régulier de technicien en génie civil 1 au sein du Service du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 6 octobre 2020, au salaire prévu à l'annexe C – classe 9 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur ;

QUE M. Hébert aura une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Hébert.

« ADOPTÉE »

20-09-714 Service du génie et de l'environnement / Embauche / Chef de section – Environnement

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 8 septembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Oriana Farina au poste régulier de chef de section – Environnement au sein du Service du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 19 octobre 2020, au salaire prévu à l'annexe B (classe 14 - échelon 5) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M^{me} Farina aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Farina.

« ADOPTÉE »

20-09-715 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Opérateur-chauffeur

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-465;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Marcel Bélanger, chef de division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics, datée du 3 septembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Simon Bélanger dans son poste d'opérateur-chauffeur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Bélanger.

« ADOPTÉE »

20-09-716 Reçu-quittance et transaction / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine le reçu-quittance et transaction intervenu le 4 septembre 2020 entre la Ville de Vaudreuil-Dorion, le Syndicat des pompiers du Québec (SPQ), section locale Vaudreuil-Dorion, et l'employé n° 138 réglant les griefs SYND12032018 et SYND19062018;

QUE le directeur général adjoint et trésorier, le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidé aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

20-09-717 Comité de santé et de sécurité du travail / Cols bleus / Réunion du 4 août 2020

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus tenue le 4 août 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-09-718 Renouvellement de contrat de service / Câblodistributeur / Caserne Forbes

CONSIDÉRANT que le contrat d'abonnement à Bell Canada Service Affaires avec Bell Canada pour les services Internet et télévisuel à la caserne Forbes vient à échéance;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre câblodistributeur n'offre ses services à cet endroit;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé le renouvellement du contrat d'abonnement à Bell Canada Service Affaires, pour une période de 36 mois, aux services Internet et télévisuel pour la caserne Forbes, et ce, pour un montant mensuel de 151,80 \$, excluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

20-09-719 Bonification du projet de l'école secondaire du secteur Harwood/De Lotbinière / Engagement de contribution auprès de la SQI / Mandat de négociation d'une entente de partage d'utilisation avec le CCSTL

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle école secondaire par la Société Québécoise des Infrastructures (SQI) pour le Centre des services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) dans le secteur Harwood/De Lotbinière;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de bonifier certains éléments des constructions et aménagements prévus par la SQI dans son projet;

CONSIDÉRANT les estimations des coûts pour ces bonifications reçues de la SQI, datées des 23 et 28 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à bonifier l'offre à la population pour des salles pouvant accueillir des spectacles et autres événements;

CONSIDÉRANT que le projet de la nouvelle école comprend un investissement de plus de 8 millions de dollars du gouvernement provincial pour l'aménagement d'un auditorium;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de bonifier l'auditorium en remplaçant les banquettes prévues au programme de construction par des bancs individuels, et en y ajoutant une billetterie, un vestiaire et un espace de rangement supplémentaire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la direction générale du CSSTL et la direction générale de la Ville pour la rédaction d'une entente sur un partage de l'utilisation de l'auditorium entre les deux parties;

CONSIDÉRANT que les estimations de la SQI pour ces dépenses liées aux bonifications de l'auditorium ne doivent pas dépasser 685 816 \$;

CONSIDÉRANT qu'une place publique est prévue dans le projet de la SQI et du CSSTL devant l'école secondaire;

CONSIDÉRANT que le site pourra être utilisé par les citoyens de Vaudreuil-Dorion, notamment pour un éventuel camp de jour estival sur le site;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de bonifier la place publique en y ajoutant des infrastructures électriques pour permettre à la Ville d'animer cette place publique à l'aide d'équipements audiovisuels;

CONSIDÉRANT que les estimations de la SQI pour ces dépenses liées aux bonifications de la place publique ne doivent pas dépasser 154 217 \$;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme à la SQI et au CSSTL son intérêt à bonifier l'auditorium et la place publique aux montants précités et qu'elle s'engage à présenter pour adoption un règlement d'emprunt d'un montant maximal global de 840 033 \$ afin de financer sa contribution;

QUE le directeur général et le directeur du Service des loisirs et de la culture soient mandatés afin de négocier une entente de partage d'utilisation de ces infrastructures avec le CSSTL.

« ADOPTÉE »

20-09-720 Entente intermunicipale relative à l'entraide mutuelle / Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades souhaite obtenir l'accès de nos locaux advenant une situation de sinistre à Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite collaborer et conclure une entente visant à aider le Village de Pointe-des-Cascades à assurer la sécurité de ses citoyens et de ses employés;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et Villes (RLRQ c. C-19) pour conclure une entente intermunicipale d'entraide;

CONSIDÉRANT qu'aucune dépense ne résulte de la conclusion de cette entente;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente intermunicipale relative à l'entraide mutuelle avec la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-09-721 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-54 / Construction de deux bennes basculantes pour camionnette Ford F-350

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la construction de deux bennes basculantes pour des camionnettes Ford F-350, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-20-54;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Équipements Twin inc., 10401, boulevard Parkway, Montréal (Québec), H1J 1R4, pour la construction de deux bennes basculantes pour des camionnettes Ford F-350, et ce, pour un montant de 51 738,75 \$ incluant les taxes applicables;

QUE cette acquisition ainsi que les frais accessoires y afférents soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

20-09-722 Financement / Mobilier urbain pour l'aménagement du terrain des Pères de Sainte-Croix

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement du terrain des Pères de Sainte-Croix, plus précisément pour l'acquisition de mobiliers urbains;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 35 000 \$, incluant les taxes applicables, pour la l'acquisition de mobiliers urbains en vue de l'aménagement du terrain des Pères de Sainte-Croix.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

« ADOPTÉE »

20-09-723 Financement / Aménagement intérieur de la fourgonnette Ford Transit pour l'échantillonnage

CONSIDÉRANT l'acquisition d'une fourgonnette Ford Transit acceptée par la résolution 19-11-1013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir le financement des frais d'aménagement intérieur de cette fourgonnette d'échantillonnage;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 20 000 \$, incluant les taxes applicables, pour l'aménagement intérieur de la fourgonnette Ford Transit servant à l'échantillonnage (unité 2702);

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

20-09-724 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n^o 401-110-20-R1770.07 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable et de construction d'un trottoir sur la rue Jeannotte / Règlement n^o 1770

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux d'aménagement d'une voie cyclable et de construction d'un trottoir sur la rue Jeannotte - appel d'offres n^o 401-110-20-R1770.07 » totalisant un montant de 6 422,50 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

20-09-725 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 22 de la LQE / Construction de réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire / Hôpital de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT le projet de construction de réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire sur le site du futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 22 (3^o) et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MELCC la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation.

« ADOPTÉE »

20-09-726 Appui à la poursuite du projet du bassin versant de la rivière Quinchien par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et Nature-Action Québec

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges et Nature-Action Québec souhaitent poursuivre le diagnostic hydrogéomorphologique du bassin versant de la rivière Quinchien;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges et Nature-Action Québec ont fait une demande de subvention au programme Climat Municipalité phase 2 volet 2 pour poursuivre le projet de 2021 à 2023 en élaborant des solutions avec les riverains qui seront mis en œuvre;

CONSIDÉRANT que le bassin versant de la rivière Quinchien est présent sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville est déjà membre du comité de pilotage du projet initial;

CONSIDÉRANT que la gestion du bassin versant de la rivière Quinchien est un enjeu important pour la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la continuation du projet du bassin versant de la rivière Quinchien réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et Nature-Action Québec s'il est approuvé par le programme Climat municipalité phase 2 volet 2;

QUE la Ville s'engage à permettre à son personnel d'assister et de participer aux réunions du comité de pilotage du projet, aux travaux de concertation et aux visites de terrain, à offrir, dans la mesure du possible, des prêts de salles municipales pour des réunions sur son territoire et à offrir, dans la mesure du possible, de la consultation des services techniques, au besoin.

« ADOPTÉE »

20-09-727 Demande d'aide financière / Communauté métropolitaine de Montréal / Programme d'aide financière à la conception des aires TOD – Phase III / Étude de circulation et déplacements actifs / Secteur de la Gare Vaudreuil et de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet d'élaboration d'une étude de circulation et de déplacements actifs pour le secteur de la Gare Vaudreuil et de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) met à la disposition des organismes admissibles le Programme d'aide financière pour la conception des aires TOD, phase 3;

CONSIDÉRANT que la Ville doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit déposée à la CMM une demande de financement pour le projet d'une étude de circulation et de déplacements actifs pour le secteur de la Gare Vaudreuil et de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre du Programme d'aide financière pour la conception des aires TOD, phase 3;

QUE soit signifié à la CMM que la Ville s'engage à assumer sa part d'investissement au projet et à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

QUE le directeur général, la directrice du Service de l'aménagement du territoire ou la directrice du Service du génie et de l'environnement soit autorisé à signer une convention entre la Ville et la CMM.

« ADOPTÉE »

20-09-728 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n^o 401-110-20-R1770.05 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de la rue Saint-Louis / Règlement n^o 1770

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de la rue Saint-Louis - appel d'offres n^o 401-110-20-R1770.05 » totalisant un montant de 44 923,78 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

20-09-729 Adjudication de contrat / Demande de prix n^o 401-110-20-50 / Réalisation de forages géotechniques dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du chemin de la Petite-Rivière

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n^o 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la réalisation de forages géotechniques dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du chemin de la Petite-Rivière, deux offres de services ont été reçues et par la suite ouvertes le 19 août 2020 immédiatement après 11 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence NCL Envirotek inc., 12366, rue Lachapelle, Montréal (Québec), H4J 2M8, pour la réalisation de forages géotechniques dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du chemin de la Petite-Rivière, et ce, pour un montant de 50 583,25 \$, incluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

20-09-730 PIIA / 150-A, chemin des Chenaux / Construction d'une habitation unifamiliale isolée / Lot 2 437 680 / Zone H1-233 / CCU n^o 20-09-108

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n^o 20-09-108 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que la nouvelle construction proposée sera voisine à la Maison-du-Chanoine-Lionel-Groulx qui fait partie de l'*Inventaire patrimonial de Vaudreuil-Dorion* et qui est citée au *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*;

CONSIDÉRANT que le niveau du rez-de-chaussée de la maison proposée est élevé par rapport au niveau du sol et du garage, ce qui engendre une cassure et une discontinuité entre les deux;

CONSIDÉRANT que la hauteur du toit est élevée par rapport à la Maison-du-Chanoine-Lionel-Groulx;

CONSIDÉRANT que la toiture est composée de plusieurs pentes de toit, ce qui contribue à lui donnant un impact visuel important;

CONSIDÉRANT que le garage attenant est avancé par rapport à la maison, le rendant très visible et que celui-ci est du côté de la maison patrimoniale, créant un impact négatif sur cette maison;

CONSIDÉRANT que la fenestration proposée est très grande et qu'il y a prédominance des ouvertures au niveau du deuxième étage par rapport au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT que le style architectural proposé ne s'intègre pas entièrement avec la Maison-du-Chanoine-Lionel-Groulx et que des modifications devront être apportées aux plans afin de réviser l'architecture;

CONSIDÉRANT que les informations sont insuffisantes concernant les arbres à abattre et qu'un plan d'arpenteur-géomètre localisant les arbres avec leur diamètre devra être déposé afin de statuer sur la localisation de l'allée de stationnement et du garage attenant;

CONSIDÉRANT que plusieurs critères et objectifs du Règlement sur les PIIA (Règlement n° 1277) applicable dans la zone ne sont pas tous respectés, comme décrits précédemment;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 150-A, chemin des Chenaux, le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée, tel que montré à la présentation au Comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2020.

« ADOPTÉE »

20-09-731 Usage conditionnel / 1559, montée Labossière, local 6 / Usage commerce de gros de ferraille et vieux métaux (5912) / Lot 2 659 817 / Zone I3-831 / CCU n° 20-09-114

CONSIDÉRANT une demande d'approbation d'un usage conditionnel à l'égard de l'immeuble sis au 1559, montée Labossière, local 6;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 20-09-114 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 3 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de modification d'usage conditionnel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, à l'égard de l'immeuble sis au 1559, montée Labossière, local 6, la demande d'approbation d'un usage conditionnel afin d'autoriser l'usage (5912) Commerce de gros de ferraille et vieux métaux faisant partie du groupe industrie para-industrielle (I3) dans la zone 3-831, et ce, aux conditions suivantes :

- qu'il n'y ait aucun entreposage extérieur ni de conteneur extérieur;
- que le chargement, le déchargement et le tri des métaux soient effectués à l'intérieur du bâtiment.

« ADOPTÉE »

20-09-732 Adoption de résolution / PPCMOI / 2400, rang Saint-Antoine / Usage organisations religieuses (981) de type centre culturel et lieu de culte / Lot 1 543 632 / Zone C3-748 / CCU n° 20-07-78

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 2400, rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de conversion de l'immeuble pour l'implantation d'un centre culturel;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-07-78 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 10 août 2020 par la résolution 20-08-612;

CONSIDÉRANT qu'afin d'encadrer toutes demandes éventuelles de modification à l'architecture du bâtiment principal ou au site, le Conseil adoptera rapidement un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), applicable au site, contenant des objectifs et critères assurant une qualité et une intégration architecturale harmonieuse dans l'unité de voisinage;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 27 août 2020 à 16 h 45;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 8 septembre 2020, par la résolution 20-09-687, le second projet de résolution;

CONSIDÉRANT qu'à la suite l'adoption du second projet, les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande pour que la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de le faire par écrit du 10 au 18 septembre 2020 jusqu'à 16 h 30;

CONSIDÉRANT que le greffier a reçu quatre demandes valides provenant des zones contigües H3-747, H3-750, H1-751 et H3-753;

CONSIDÉRANT qu'un registre sera ouvert pour les zones contigües H3-747, H3-750, H1-751 et H3-753 ainsi que pour la zone concernée C3-748;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté la résolution ayant pour effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de permettre l'exploitation d'un usage organisations religieuses de type centre culturel et lieu de culte, de même que les usages accessoires et complémentaires à ce dernier, sur la propriété située au 2400, rang Saint-Antoine, sise sur le lot 1 543 632 dans la zone C3-748, et ce, aux conditions suivantes :

- ajout de plantations et d'aménagements paysagers sur le site, et ce, principalement à l'intérieur des aires de stationnement;
- ajout d'un emplacement pour des conteneurs semi-enfouis;
- autorisation, s'il y a lieu, de l'agrandissement du bâtiment principal uniquement si la superficie de plancher totale dudit agrandissement n'excède pas 265 mètres carrés et qu'il n'excède pas l'empreinte au sol du bâtiment principal, incluant la terrasse du rez-de-chaussée et du 2^e étage;
- autorisation, s'il y a lieu, du rehaussement de la hauteur du bâtiment principal, uniquement si la hauteur hors-tout n'excède pas 8,5 mètres évaluée par rapport au niveau du sol fini;

- absence de drapeaux ou emblèmes religieux à l'extérieur du site;
- interdiction de produire du bruit au moyen d'équipements ou d'instruments de façon à être audible à l'extérieur de la propriété;
- retrait du conteneur à marchandise et de l'abri pour fumeurs existants situés dans la cour avant adjacente au rang Saint-Antoine;
- conclusion d'une entente visant l'extinction de la servitude de stationnement publiée au registre foncier sous le numéro 339306.

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE la procédure d'adoption de la résolution du PPCMOI du 2400, rang Saint-Antoine soit poursuivie conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en apportant les adaptations nécessaires aux procédures référendaires et en établissant des processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3);

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-09-733 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1755 / Travaux de construction d'un hôtel de ville, d'une bibliothèque et d'une place publique, incluant les ouvrages connexes

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1755 autorisant, dans le cadre du projet de Pôle municipal, la construction d'un hôtel de ville, d'une bibliothèque et d'une place publique, incluant les ouvrages connexes, sur le lot 4 559 873 et décrétant une dépense de 39 160 000 \$ et un emprunt de 32 660 000 \$ à ces fins.

20-09-734 Adoption avec changements / Règlement n° 1794 / Programme Rénovation Québec / Maisons lézardées

Le greffier mentionne l'objet du règlement et le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 8 septembre 2020 le projet de règlement n° 1794 instaurant le programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées, sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1794 intitulé :

« Règlement instaurant le programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées, sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

soit adopté avec les changements suivants :

- ajout, à l'article 5 du présent règlement, d'une exclusion d'admissibilité au programme, soit un bâtiment situé dans une zone sujette aux glissements de terrain ou à l'érosion côtière;
- ajout, à l'article 6, d'une condition d'admissibilité, soit que les travaux soient exécutés par un entrepreneur qui n'est pas inscrit au RENA;
- ajout, à l'article 6, du droit que se réserve la Ville de demander une troisième soumission afin de s'assurer du caractère raisonnable des prix soumis;
- ajout, à l'article 10, d'une zone pour laquelle une expertise technique est requise en raison de la localisation du bâtiment, soit la zone inondable.

« ADOPTÉE »

20-09-735 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1271-05 / Comité consultatif d'urbanisme / Disposition de nature administrative

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1271-05 modifiant le Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme n° 1271 afin d'actualiser la disposition relative à la désignation du secrétaire et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-09-736 Avis de motion, présentation et dépôt de projet / Règlement n° 1798 / Traitement des élus municipaux

Le greffier explique le règlement.

La conseillère M^{me} Céline Chartier présente et dépose le projet de règlement n° 1798 fixant le traitement des élus municipaux et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption.

20-09-737 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1692-07 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Modification de méthodes de déneigement

La conseillère M^{me} Diane Morin dépose le projet de règlement n° 1692-07 modifiant le Règlement n° 1692 relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville afin de modifier certaines méthodes de déneigement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-09-738 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1799 / Acquisition du lot 1 675 398 / 420, avenue Saint-Charles

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1799 autorisant l'acquisition du lot 1 675 398 et les honoraires professionnels afférents en décrétant une dépense et un emprunt de 510 900 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-09-739 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-289 / Zonage / Grille des usages et normes de la zone H1-446 / Hauteur maximale permise pour les bâtiments

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-289 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 en ce qui concerne la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-09-740 Avis de motion / Règlement n° 1275-289 / Zonage / Grille des usages et normes de la zone H1-446 / Hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 en ce qui concerne la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux.

20-09-741 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 9 septembre 2020.

« ADOPTÉE »

20-09-742 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

20-09-743 Période de questions – Citoyens

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

20-09-744 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 36 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier